

(N° 79.)

—

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1878-1879.

---

### Projet de Loi qui ouvre au Département de la Justice un Crédit spécial pour l'ameublement des nouveaux locaux de la Cour militaire.

(Voir les N<sup>os</sup> 120, 128 et 131, session 1878-1879, de la Chambre des Représentants.)

---

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial de 30,127 francs 75 centimes, pour l'ameublement des locaux où se trouve installée la Cour militaire, depuis le 27 novembre 1878, dans le nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles.

#### ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du Trésor.

Bruxelles, le 19 juin 1879.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) DE VIGNE.  
LÉON D'ANDRIMONT.

*Le Président de la  
Chambre des Représentants,*  
(Signé) J. GUILLERY.